

Du 29 novembre
au 6 décembre



L'U

SPÉCIAL ÉLECTIONS PRO

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

Je vote SNES,
je vote FSU



L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré – numéro 783 du 10 novembre 2018



L'édito

Se faire entendre

Des collègues qui massivement dénoncent l'absence de soutien de leur hiérarchie face à la violence et aux incivilités, des chefs d'établissement envoyés en stage commando – pourquoi faire ? – et un Président de la République qui se prend les pieds dans le tapis mémoriel... Décidément l'époque n'est pas au renouvellement des idées.

Quel décalage entre les problèmes exposés par nombre d'enseignants témoignant de leur isolement face aux violences scolaires et les réponses du ministre de l'Éducation ! Les personnels éducatifs demandent davantage d'adultes formés dans les établissements, on leur propose des policiers et des gendarmes...

Les élections qui viennent verront des centaines de milliers de fonctionnaires de l'Éducation nationale s'exprimer sur la politique du gouvernement. Ils diront leur opposition à un train de réformes à marche forcée qui viennent dégrader leurs conditions de travail mais ils diront également leur volonté de poursuivre leurs missions d'éducation pour leurs élèves. L'Éducation est un rempart solide, nos établissements des lieux d'étude et de réflexion. La société n'en est pas bannie, au contraire, mais les passions doivent en être exclues et le débat exister sereinement. C'est la raison pour laquelle la violence doit en être proscrite, d'où qu'elle vienne.

#Pasdevague ne doit pas rester sans réponse autre que médiatique. Une autre gestion des personnels doit s'imposer, loin du management qui prévaut aujourd'hui et met les professeurs sous pression permanente. « *Votre voix compte* », c'est le slogan du ministère pour ces élections. Pour nous, notre voix

doit être écoutée tous les jours et pas seulement à l'occasion de ces élections. ■



Frédérique Rolet,
secrétaire générale

élections professionnelles

Défendre les personnels et des idées



Réformes de l'éducation ou de la Fonction publique, toutes ces attaques répondent à une même logique managériale de mise en concurrence généralisée et, à terme, de déconstruction de notre système social. Elles sonnent la fin des solidarités et tournent le dos à la démocratisation.

Jamais les menaces n'ont autant pesé sur nos métiers, nos statuts, nos conditions de travail.

Jamais ces élections n'auront représenté autant d'enjeux.

Dans le monde imaginaire des managers libéraux, l'individu désocialisé est roi et le rassemblement et la solidarité bannis. L'individualisme est promu au rang de valeur et la défense collective est suspecte. Derrière chaque revendication, ils ne voient qu'intérêts particuliers, derrière chaque protection, une incitation à l'oisiveté. Nous ne sommes pas de ce monde...

L'enseignement n'est pas seulement pour nous un travail : c'est, au quotidien, un engagement pris auprès de tous – de

la jeunesse en particulier – d'œuvrer à la démocratisation de la culture, des savoirs et de la formation pour réduire les inégalités et transformer la société pour la rendre plus juste, plus protectrice, plus solidaire. Ces missions ne peuvent se réaliser pour nous que dans le cadre de l'École publique : un service public d'éducation laïque assuré par des personnels (professeurs CPE, Psy-ÉN...) qualifiés, concepteurs de leur métier.

Pour cela nous avons besoin d'abord d'être respectés dans nos métiers et nos rémunérations. Les conditions de travail et d'études pour nos élèves doivent être améliorées. Cela passe par la réduction des effectifs par classe. Le second degré ne doit pas être sacrifié, en réduisant les horaires disciplinaires et en supprimant des postes. Car nous savons que ces

économies ne pourront se faire sans mettre une partie des enseignements à la charge des parents et en privant une partie de la jeunesse de la formation qui lui est due.

Pour cela nous sommes attachés au statut de fonctionnaire qui nous protège des pressions de l'employeur et garantit la présence des services publics sur tout le territoire.

Tous concernés

Le soir des élections, dans l'Éducation nationale, les résultats de la FSU et du SNES seront observés à la loupe. En recul, ils seront le signe d'un éparpillement des forces et des difficultés de la profession à se défendre, la porte grande ouverte à la réduction du nombre de fonctionnaires de l'Éducation au profit de contractuels, la remise en cause du

paritarisme, l'affaiblissement des services publics soumis aux exigences de la réduction des dépenses publiques, une retraite par points qui expose brutalement les fonctionnaires à une réduction des pensions.

À l'inverse, une progression du SNES et de la FSU indiquera clairement que nous ne comptons pas nous laisser faire. Autour du syndicat majoritaire, nous serons plus forts pour défendre nos métiers et nos qualifications.

Du 29 novembre au 6 décembre, vous indiquerez clairement votre choix d'un syndicalisme efficace, combatif, indépendant des partis et des gouvernements, qui ne fonde son orientation que sur l'intérêt des personnels et la conception de leur métier. Vous élirez des représentants que vous connaissez, sur qui vous pourrez compter dans les années qui viennent. ■

Thierry Ananou

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018



VOTEZ SNES, VOTEZ FSU



ENGAGÉS
AU QUOTIDIEN

GAGNER

Les discussions autour de PPCR, auxquelles le SNES-FSU a pris une part très active, ont permis de :

- garantir pour toutes et tous l'accès à la hors-classe ;
- obtenir une revalorisation salariale attendue de longue date ;
- créer la Classe exceptionnelle, nouveau débouché de carrière ;
- déconnecter la progression de la carrière de l'évaluation.

« En 2018, pour l'accès à la hors-classe des agrégés, les élus SNES-FSU ont obtenu la transformation d'avis "À consolider" en avis "Satisfaisant". Cette modification permettra aux collègues concernés une promotion plus rapide à la hors-classe. »



CONSEILLER

- Avant pendant et après les CAP, les élus SNES-FSU apportent leur expertise pour faire des choix judicieux pour sa demande de mutation.
- Ils accompagnent dans leurs démarches les collègues pour toutes les opérations liées à la carrière (changement de grade, promotion, etc.) et à la formation.
- Ils soutiennent les collègues subissant des pressions hiérarchiques.

« L'an passé, après 10 jours de travail diurne et nocturne, nos propositions ont permis pour les lettres modernes 16 % de mutations en plus et au total une modification du projet initial à hauteur de 45%. »



DÉFENDRE

- Individuellement : les élus SNES-FSU sont présents dans les CAP pour toutes les opérations concernant les mutations et les carrières.
- Collectivement : les élus SNES-FSU s'opposent à l'annualisation. Ils ont défendu et obtenu un temps de travail défini en un service horaire hebdomadaire.
- Paritarisme : le statut des fonctionnaires et l'existence des commissions paritaires, garantes de la transparence et de l'égalité de traitement.



« Dans le cadre du CHSCT, nous avons aidé une collègue CPE. En arrêt maladie, après avoir été agressée par un élève, elle a vu sa situation reconnue comme accident du travail avec prise en charge rétroactive à taux plein. »

Ludivine n'aura jamais de super pouvoirs pour défendre les innocents.

Mais elle usera de tous ses pouvoirs pour vous défendre au quotidien.



Ludivine, Commissaire paritaire, CPE
Membre du CHSCT, académie de Lille

PROPOSER

- Salaires : la revalorisation du point d'indice demeure une demande forte que le SNES-FSU défend dans toutes les instances.
- Précarité : le SNES-FSU, par l'intermédiaire de ses élus, continue à exiger un plan de titularisation pour tous les non-titulaires.
- Pédagogie : le SNES-FSU élabore une réflexion pédagogique ambitieuse pour des programmes formateurs et garants d'une culture commune.



« Être élu FSU au CTA, c'est revendiquer haut et fort la priorité à l'École publique et mettre tout le poids du SNES-FSU pour défendre les personnels essentiels au suivi collectif des élèves (CPE, Psy-ÉN, infirmières, AS, administratifs). »

Gwénaél ne sera jamais shérif dans un western.

Mais il sera toujours là pour faire respecter vos droits.



Gwénaél, Commissaire paritaire, certifié
Membre du CTA, Senes

dans les instances Vos élus, parmi vous, pour vous

Experts et combatifs, vos élus et représentants SNES et FSU sont légitimes et pèsent dans les débats grâce à votre voix.

Différentes instances, chacune avec ses compétences, tous les corps et tous les métiers concernés sur des questions transversales (en CT), des questions individuelles et collectives (en CAP ou CCP) ou sur des questions relatives aux conditions de travail (CHSCT) ; et, partout, en nombre majoritaire, des élus et des représentants du SNES et de la FSU présents sur le terrain et engagés pour défendre les personnels, leurs conditions de travail et leurs métiers.

Engagés

Le Statut général pose le principe démocratique de l'élection par les personnels eux-mêmes de leurs représentants. Ceux-ci participent « à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière » au sein d'organismes consultatifs.



Dans ce cadre, les représentants dans les Comités techniques (CT) et dans les Commissions administratives paritaires (CAP) aux niveaux ministériels et de proximité sont élus au suffrage direct. Les élus en Commissions

consultatives paritaires (CCP) sont sur la base d'un scrutin sur sigle.

défense des intérêts individuels par des droits reconnus à tous, élaborer des règles communes, assurer la transparence dans leur application... : les commissions administratives paritaires (CAP, pour les titulaires) et les commissions consultatives paritaires (CCP, pour les contractuels et AED-AESH) sont des instances indispensables pour les personnels. Pour le SNES et la FSU, elles sont la garantie d'une gestion collective des personnels, un outil de défense individuelle et collective, de contrôle des décisions prises par l'administration.

Un lieu d'expression de la profession

Bien que consultatives, les instances ne constituent pas, pour les élus du SNES-FSU, une simple chambre d'enregistrement. Au fil des années, ils ont su donner une place importante à ces instances ; ils en ont fait en outre des lieux d'expression de nos professions.

C'est du contrôle exercé par les élus des personnels que le gouvernement voudrait s'affranchir ; le SNES, avec la FSU et les personnels, ne le laisseront pas faire. La pétition pour la défense du paritarisme a déjà recueilli plus de 30 000 signatures.

Si certaines organisations syndicales tentent de recruter des candidats pour les élections professionnelles par SMS en leur promettant qu'ils n'auront rien à faire, les candidats des listes SNES et FSU sont prêts à s'engager au quotidien pour assurer la défense à la fois individuelle et collective de ceux qui les ont élus. Ils savent que leur rôle ne se limitera pas à de la simple communication auprès des collègues mais qu'ils devront mener un véritable travail de défense et de propositions. ■

Thierry Meysonnier

LES OUTILS DE LA CAMPAGNE

Le SNES-FSU s'est doté d'un site dédié pour ces élections :

<https://www.elections2018-education.fr>

Vidéos, questions-réponses, enjeux, mode d'emploi...

Vous y retrouverez tous les éléments nécessaires pour guider les collègues dans cette campagne

Des vidéos sur le fonctionnement des élections

Le rôle des instances, dans lesquelles le SNES est majoritaire

Retrouvez des thèmes d'actualités

Suivre l'actualité syndicale

ENGAGÉES AU QUOTIDIEN

Les comités techniques (CT)

Les CT sont notamment consultés, selon leur niveau (ministériel, académique, départemental...), sur : les moyens, les créations/suppressions de postes, l'organisation des services, les règles statutaires et de rémunération, la parité, la lutte contre les discriminations...

Les CAP et les CCP

Ces commissions sont consultées sur les décisions individuelles. Assurer la

Comment voter ?

Pour voter du 29 novembre au 6 décembre, il vous faudra vous connecter au bureau de vote en utilisant un identifiant et un mot de passe spécifiques pour cette élection.

Les quatre étapes vous permettant de voter :

- ➊ Depuis le 11 octobre, accédez à votre espace électeur en créant votre mot de passe personnel : connectez-vous sur elections2018.education.gouv.fr.
- ➋ Depuis le 17 octobre, vérifiez votre inscription sur les listes électorales dans votre espace électeur : elections2018.education.gouv.fr.
- ➌ À partir du 5 novembre, récupérez votre identifiant de vote. L'identifiant permettant d'accéder à l'espace de vote sera transmis avec la notice de vote entre le 5 et le 13 novembre sous pli cacheté à l'ensemble des électrices et des électeurs affectés dans les établissements scolaires. Il sera transmis par le chef d'établissement contre émargement. Pour les autres personnels, voir sur le site. À tout moment, il est possible d'obtenir un nouvel identifiant dans son espace électeur : elections2018.education.gouv.fr.
- ➍ Du 29 novembre au 6 décembre, votez en accédant à l'espace de vote, avec votre identifiant et le mot de passe que vous avez créé, via l'espace électeur : elections2018.education.gouv.fr.

adresse électronique Pour voter, ouvrez-la !

L'adresse de messagerie professionnelle sera un outil déterminant pour pouvoir participer au vote et pour garantir la sécurité du vote électronique. Tous les personnels – qu'ils soient titulaires ou stagiaires, contractuels ou AED/AESH – disposent d'une adresse de messagerie professionnelle. Elle permettra de sécuriser la création du mot de passe personnel qui donnera accès à l'espace de vote. Chaque électeur recevra sur cette messagerie l'information que son vote a été pris en compte. Enfin, une partie de la pro-

pagande électorale sera diffusée sur la messagerie professionnelle.

Il est donc essentiel que tous les personnels sachent ouvrir cette messagerie, définissent un mot de passe personnel et s'assurent que celle-ci n'est pas pleine. ■

Xavier Marand

Retrouvez toutes les informations utiles dans la rubrique « Comment voter ? » de notre site elections2018-education.fr

